

Sonelgaz recourt à l'emprunt obligataire

Le groupe Sonelgaz qui n'échappe pas à la règle en cette période de disette économique cherche à diversifier ses sources de financement. Ainsi, et comme l'a assuré en août dernier, le ministre de l'Énergie, Salah Khebri, «le secteur de l'énergie n'est pas concerné par la décision du gouvernement relative au gel de projets non lancés» ; Sonelgaz poursuivra la réalisation de ses plans de développement. Pour ce faire, plusieurs solutions sont envisagées, dont celle du recours à l'emprunt obligataire.

Sur ce, Abdelhakim Berrah, de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (Cosob), qui a donné son aval pour le lancement en 2016 d'une opération d'emprunt obligataire, a affirmé hier à Alger, lors d'une rencontre sur la dynamisation du marché boursier, que «Sonelgaz a un programme d'investissements qui dépasse les 15 milliards de dollars et qui devrait être réalisé en recourant au financement du marché».

Ainsi, la compagnie nationale de l'électricité et du gaz sera à sa deuxième opération du genre, après celle lancée en 2008 pour un montant de 25 milliards de DA.

De toute évidence, le recours à l'emprunt semble être une option de choix pour Sonelgaz, puisque le ministre des Finances, Abderrahmane Benkhalfa, intervenant hier à la même rencontre, a annoncé que les autorités publiques agissent sur ce groupe «pour qu'il soit de nouveau sur le marché obligataire en 2016», soulignant que «pour les pouvoirs publics, on travaille pour que le panel des entreprises publiques de taille deviennent des émettrices comme Sonelgaz».

L. K.